



Gide Loyrette Nouel



2011

Energies renouvelables FRANCE

Alger
Bruxelles
Bucarest
Budapest
Casablanca
Hanoi
Hô Chi Minh Ville
Hong Kong
Istanbul
Kiev
Londres
Moscou
New York
Paris
Pékin
Saint-Pétersbourg
Shanghai
Tunis
Varsovie

Energies renouvelables

Fondé à Paris en 1920, Gide Loyrette Nouel (GLN) est, avec 19 bureaux dans le monde, l'un des premiers cabinets d'avocats internationaux. Il rassemble 650 avocats, dont 103 associés, de 40 nationalités différentes, reconnus parmi les meilleurs spécialistes de chacune des branches du droit national et international des affaires. Dans ses bureaux en Europe, Asie, Amérique du Nord et Afrique, Gide Loyrette Nouel met au service de ses clients sa parfaite connaissance des marchés locaux, son expertise régionale et les ressources d'un cabinet international.

Gide Loyrette Nouel a su très tôt développer une compétence spécifique dans le secteur des énergies renouvelables, reconnue par les différents acteurs du marché. Le Cabinet a notamment accompagné le montage des premiers projets éoliens, solaires photovoltaïques et de cogénération en France en assistant les porteurs de projets aux différents stades de développement (maîtrise foncière, autorisation d'urbanisme, raccordement, obligation d'achat). Il est également intervenu auprès de nombreux investisseurs français et internationaux dans l'acquisition, le financement et la restructuration de portefeuilles de projets. Nos avocats ont une grande expérience des contentieux liés à l'implantation et la construction de projets d'énergies renouvelables devant les juridictions administratives et civiles.

Gide Loyrette Nouel comprend une équipe pluridisciplinaire dédiée aux énergies renouvelables qui permet de répondre aux besoins et attentes spécifiques des opérateurs de ce secteur. Elle est composée d'avocats spécialistes en énergie, urbanisme et environnement, droit immobilier, fusions-acquisitions, droit fiscal, financement de projets, ainsi qu'en droit des marchés de capitaux.

Le Cabinet intervient sur des dossiers complexes d'acquisition et de financement de projets d'énergies renouvelables, toutes filières confondues et souvent sur plusieurs juridictions, impliquant un audit juridique préalable d'importants portefeuilles de projets à différents stades de développement permettant d'identifier les risques liés à l'opération ou la réalisation d'un projet et de contribuer ainsi à sa juste valorisation.

En France, Gide Loyrette Nouel est membre du Syndicat des énergies renouvelables (SER), ainsi que du Bureau de coordination énergie éolienne franco-allemand.

Les filières

Nos avocats ont une large expérience dans le conseil des opérateurs économiques face aux nouveaux enjeux du développement durable, notamment en matière de production d'électricité d'origine renouvelable, ainsi que dans le cadre de la mise en place de mécanismes de réduction et de limitation des émissions de gaz à effet de serre. Ils conseillent régulièrement ces opérateurs dans les filières suivantes :

- L'éolien
- Le solaire (photovoltaïque et thermique)
- L'hydroélectrique (micro-centrale et procédure d'appel d'offres pour l'attribution de concessions)
- Biomasse, biogaz, filière bois, cogénération
- Les quotas d'émission de gaz à effets de serre



Nos clients

L'équipe Energies renouvelables conseille quotidiennement les différents acteurs du secteur des énergies renouvelables. Elle intervient aussi bien pour des opérateurs historiques que pour des nouveaux entrants sur ce marché dynamique, pour des clients français et internationaux, tant pour des grands groupes industriels que pour des PME-PMI et des bureaux d'études.

Elle conseille des opérateurs sur toute la chaîne de valorisation des projets d'énergies renouvelables :

- Développeurs,
- Constructeurs de turbines et fabricants / distributeurs d'installations photovoltaïques,
- Entreprises de production et de fourniture d'électricité,
- Investisseurs / fonds d'investissement, établissements bancaires,
- Associations professionnelles, entités publiques, agences gouvernementales.

Nos domaines d'intervention

Les avocats de l'équipe interviennent dans les domaines suivants :

- **Droit de l'énergie** (autorisations administratives, obligation d'achat, raccordement au réseau),
- **Droit de l'urbanisme et de l'environnement** (respect des règles d'urbanisme, autorisations de construire et contraintes environnementales),
- **Droit immobilier** (maîtrise du foncier, contrats de bail),
- **Droit de la construction** (contrats de développement, clés en main, maîtrise d'ouvrage, maintenance),
- **Fusions-acquisitions / Droit des sociétés** (vente / acquisition et restructuration de portefeuilles de projets, mise en place de *joint ventures*, introduction en bourse),
- **Droit fiscal** (structuration de transactions, optimisation fiscale, évaluation de la fiscalité du projet),
- **Contentieux** de l'annulation des autorisations de construire, responsabilité civile / droit de la construction, procédure d'expertise,
- **Financement de projets** (mise en place de financements par prêts simples ou financements structurés, sûretés bancaires).

Gide Loyrette Nouel

Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle

26, cours Albert 1^{er}

75008 Paris - France

Tél. +33 (0)1 40 75 60 00

Fax +33 (0)1 43 59 37 79

E-mail : info@gide.com

www.gide.com



Gide Loyrette Nouel

A.A.R.P.I.